

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7104 intitulée « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire », dont la directrice est Mme Brigitte KIEFFER.

Vu la décision n° 121665INSB/InsermDAJ2012-126 du 30 mai 2012 portant nomination de Mme Brigitte KIEFFER, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Norbert GHYSELINCK [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK, délégation est donnée à Mme Katell MORVAN [IR-UDS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK et de Mme Katell MORVAN, délégation est donnée à Mme Astrid LUNKES [IR-INSERM] ainsi qu'à Mme Peggy MATHON [IE-UDS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} juin 2012

KIEFFER Brigitte

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Directrice de l'UMR7104

Signature des sub-délégués :

Brigitte KIEFFER :

Norbert GHYSELINCK :

Katell MORVAN :

Astrid LUNKES :

Peggy MATHON :